



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

LES BUDGETS PRIMITIFS 2019 DE LA CALI

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET
SYNTHETIQUE**

Conseil Communautaire du 10 avril 2019

I È BUDGET PRINCIPAL

- “ Résultat de la section de fonctionnement : + 7 223 788.92 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 998 868.11 ”
- “ Résultat cumulé : + 8 222 657.03 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : - 662 542.66 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : - 310 999.57 ”
- “ Intégration solde du transfert CdC du Brannais : + 58 697.43 ”
- “ Résultat cumulé : - 914 844.80 ”

➔ Affectation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement : + 2 922 657 ” (article R002)
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 5 300 000 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement : - 914 844.80 ” (article R001)

BUDGET PRINCIPAL - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES			
Chap	libellé	BP 2018	BP 2019
.011	Charges à caractère général	5 802 711,74 €	6 151 195,81 €
.012	Charges de personnel	13 992 574,00 €	14 795 398,00 €
.014	Atténuation de produits	12 254 062,00 €	11 871 679,00 €
65	Autres charges de gestion courante	15 889 898,91 €	17 004 974,50 €
66	Charges financières	264 915,34 €	248 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	75 900,00 €	90 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	2 430 233,00 €	1 000 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	3 905 496,12 €	3 958 995,69 €
.042	Amortissement	850 000,00 €	1 520 000,00 €
		55 465 791,11 €	56 640 743,00 €

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES			
Chap	libellé	BP 2018	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilés	845 363,05 €	840 024,31 €
20	Immobilisations incorporelles	1 097 903,02 €	597 699,74 €
204	Subventions d'équipement	12 150 284,00 €	2 992 624,29 €
21	Immobilisations corporelles	3 143 195,65 €	7 539 238,63 €
23	Immobilisations en cours	2 622 686,80 €	5 198 118,66 €
27	Autres immobilisations financières	281 154,48 €	641 775,00 €
.020	Dépenses imprévues	347 191,11 €	493 874,57 €
.040	Opération d'ordre transfert entre sections	70 000,00 €	69 800,00 €
.041	Opérations patrimoniales	2 769 462,00 €	200 000,00 €
.001	Déficit reporté	310 999,57 €	914 844,80 €
		23 638 239,68 €	19 488 000,00 €

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2018	BP 2019
.013	Atténuation de dépenses	1 500,00 €	41 061,32 €
70	Produits des services	1 498 917,70 €	1 714 001,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	39 965 938,00 €	38 376 552,00 €
74	Subventions d'exploitation	12 817 406,78 €	13 340 524,00 €
75	Autres produits de gestion courante	109 510,52 €	176 147,65 €
77	Produits exceptionnels	3 650,00 €	0,00 €
.042	Opération d'ordre transfert entre sections	70 000,00 €	69 800,00 €
.002	Excédent reporté	998 868,11 €	2 922 657,03 €
		55 465 791,11 €	56 640 743,00 €

LES RECETTES

Chap	libellé	BP 2018	BP 2019
.024	Produits de cessions	1 190 000,00 €	1 500 000,00 €
10	FCTVA	502 092,75 €	1 600 024,31 €
1068	Dotation	6 159 220,81 €	5 300 000,00 €
13	Subventions	1 227 245,00 €	1 408 980,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 159 690,00 €	4 000 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	293 070,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	2 569 463,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	12 500,00 €	0,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	3 905 496,12 €	3 958 995,69 €
.040	Amortissement	850 000,00 €	1 520 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	2 769 462,00 €	200 000,00 €
		23 638 239,68 €	19 488 000,00 €

➔ Le budget primitif global présenté au vote du conseil communautaire pour l'exercice 2019 s'élève à 76 128 743 € (79 104 030 € en 2018).

La section de fonctionnement s'élève à 56 640 743 € (55 465 791 € en 2018).

La section d'investissement à 19 488 000 € (23 638 240 € en 2018).

Après le versement des attributions de compensation aux communes (11,112 M€) et le reversement de la TEOM aux syndicats (10.426 M€), La Cali dispose de 35.1 M€, c'est-à-dire 62 % de son budget de fonctionnement, pour financer :

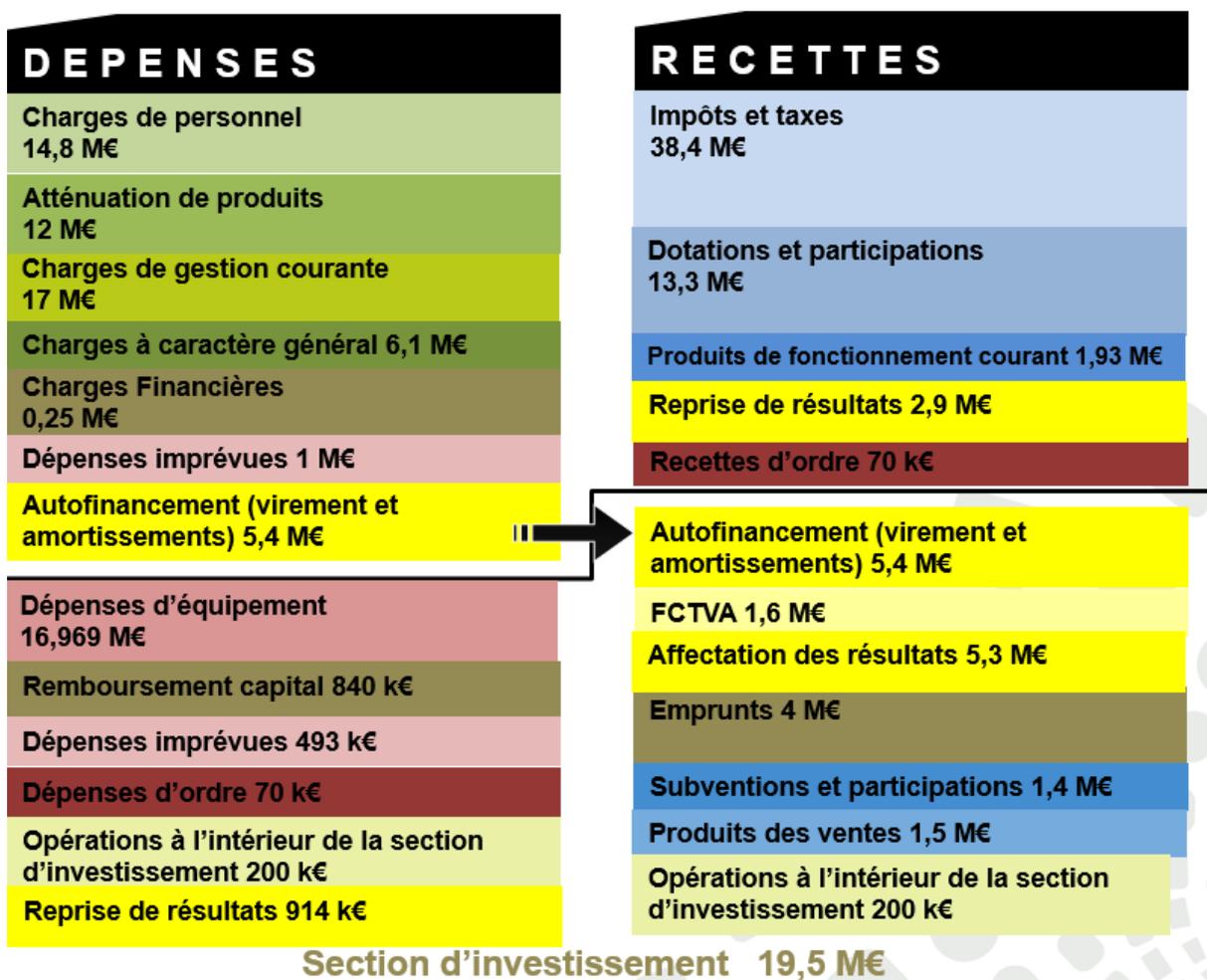
- Les charges de personnel : 14.8 M€
- Les charges à caractère général : 6.1 M€
- Les autres charges de gestion courante : 6.6 M€ (17 M€ avec les dépenses liées à la collecte et aux traitements des déchets)
- Le FNGIR et autres reversement de fiscalité : 910 k€
- Les charges financières : 248 k€
- Les charges exceptionnelles : 90 k€
- Les dépenses imprévues : 1 M€

➔ Soit un total de 29.7 M€

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de près de 5.4 M€, qui permet de couvrir le remboursement de la dette en capital (840 k€), le solde étant affecté au financement de l'investissement par virement.

1) LA STRUCTURE SIMPLIFIEE DU BUDGET PRINCIPAL ET LES MARGES D'EPARGNE

Section de fonctionnement 56,6 M€



2) LA STRUCTURATION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2019

Elles sont composées principalement des produits de fonctionnement suivants :

- Les ressources fiscales ;
- Les dotations et participations (DGF, compensations fiscales et participations diverses) ;
- Les produits des services et de gestion ;

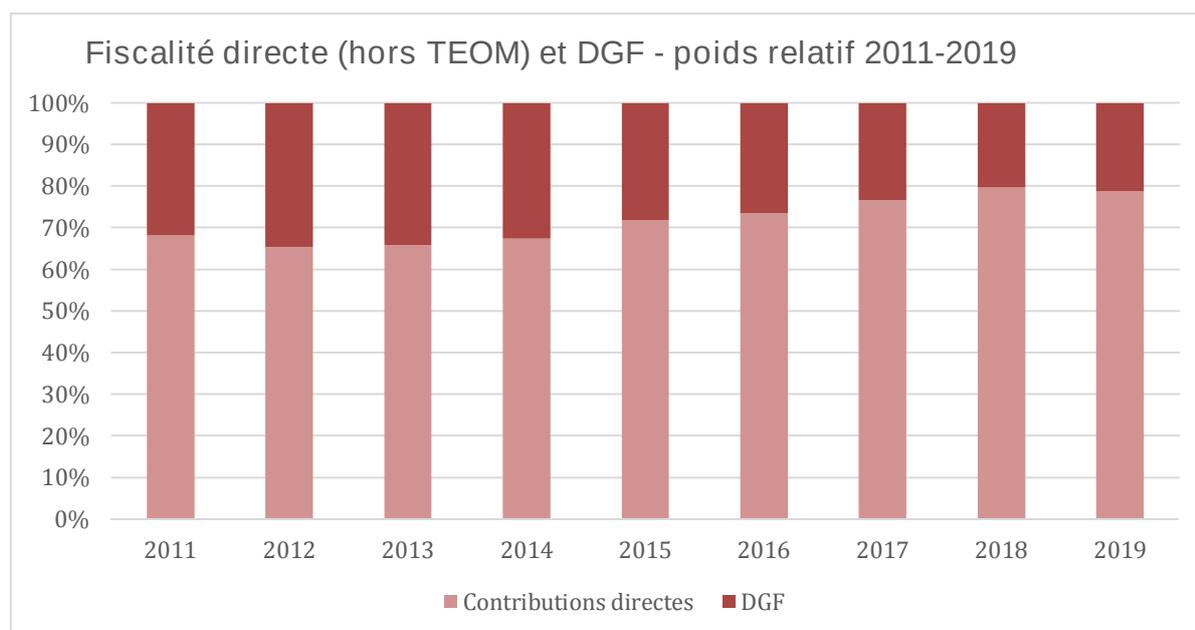
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - MONTANT en KÖ	2019
Impôts et taxes	38 376
Contributions directes	26 245
Impôts ménages larges (TH et TF)	11 751
CFE	8 436
CVAE	4 450
IFER	252
TA FNB	58
TASCOM	1 298
AC reçue	344
TEOM	10 426
Attribution FPIC	852
Solde impôts et taxes	509
Dotations et participations	13 341
DGF	7 064
Compensations fiscales	891
DCRTP	1 542
Solde participations dont subventions CAF-MSA	3 843
Autres produits de fct courant	1 890
Produits des services	1 714
Produits de gestion	176
Atténuations de charges	41
Produits de fonctionnement courant	53 648

Au sein des recettes réelles de fonctionnement (53.6 M€), les recettes fiscales représentent 71.5 % et les dotations et participations 24.8 %, soit 96.3 % au total.

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE		2019
Produits fonctionnement courant stricts		99,8%
Impôts et taxes		71,5%
Contributions directes		49,0%
TEOM		19,4%
Attribution FPIC		1,6%
Dotations et participations		24,8%
DGF		13,1%
Compensations fiscales		1,7%
DCRTP		2,9%
Solde participations diverses		7,2%
Autres produits de fct courant		3,5%
Produits des services		3,2%
Produits de gestion		0,3%
Atténuations de charges		0,1%
Produits de fonctionnement courant		99,9%
Produits exceptionnels larges		0,1%
Produits de fonctionnement		100,0%

En 2019, dans l'ensemble Fiscalité/Dotations (hors fiscalité affectée TEOM), il ressort :

- “ Une baisse continue du poids relatif de la DGF depuis 2011 (32 % en 2011 pour 21 % en 2019), en raison des baisses de dotations.
- “ Une progression de la fiscalité qui passe de 68 % en 2011 à 79 % en 2019.



a) Les ressources fiscales

Ce poste se partage entre les impôts « économiques » d'un côté (37.6 %) et les impôts « ménages » (30.8 %) de l'autre. S'ajoutent à cela notamment la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (27 %), la Taxe de séjour (0.3 %) intégralement reversées à l'Office de Tourisme et la taxe Gemapi (1 %).

Le produit prévisionnel des contributions directes s'élève à 26.2 M€ et évolue de + 2.8 % par rapport au BP 2018, soit + 730 k€.

BASES en KÖ	bases définitives 2018	bases prévisionnelles 2019 (FDL)
Base nette TH	81 537	84 379
Base nette FB	80 285	82 591
Base nette FNB	2 475	2 532
Base nette CFE	28 912	28 111

EVOLUTION NOMINALE DES BASES (coefficient d'actualisation et évolution physique)	2018/17	2019/18
Base nette TH	2,8%	3,5%
Base nette FB	4,8%	2,9%
Base nette FNB	0,3%	2,3%
Base nette CFE	22,3%	-2,8%

Les bases fiscales évoluent de 2.2 % selon le coefficient d'actualisation auquel il faut ajouter une évolution physique :

- + 1.3 % pour la taxe d'habitation
- + 0.7 % pour la taxe foncière bâtie
- + 0.1 % pour la taxe foncière non bâtie
- - 4.9 % pour la CFE

Comme annoncé les taux restent similaires à 2018 :

TAUX D'IMPOSITION	2018	2019
Taux TH	9,54%	9,54%
Taux FB	4,29%	4,29%
Taux FNB	6,24%	6,24%
Taux TP / CFE	30,01%	30,01%

PRODUITS FISCAUX en KÖ	2018	2019
Impôts ménages	11 434	11 809
Produit TH	7 778	8 050
Produit FB	3 446	3 543
Produit FNB	154	158
Taxe additionnelle FNB	55	58
Impôts économiques	14 079	14 437
Produit CFE	8 684	8 436
Produit de la CVAE	3 889	4 450
Produit de l'IFER	249	252
Produit de la TASCOM	1 257	1 298
TOTAL	25 513	26 246

ALLOCATIONS COMPENSATRICES en KÖ	2018	2019
Compensations TH	570	603
Compensations FB	1	3
Compensation FNB	0	0
Compensations TP / CFE / CVAE	6	285
Compensations fiscales	577	891

Sur les 26.2 M€ de contributions directes (impôts ménages et économiques), 11,11 M€, contre 11.30 M€ au BP 2018, sont reversés sous forme d'attribution de compensation aux communes (soit 42 % des contributions directes sont reversés aux communes). L'attribution de compensation à recevoir des communes est quant à elle, prévue pour 2019 à 344 k€ contre 330 k€ en 2018.

Le montant du FPIC prévisionnel (qui sera notifié de manière définitive en juin par l'Etat) s'élève à 851 k€ (+ 6.4 k€ par rapport au BP 2018).

L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2019 et reste, cette année encore, figée à 1 Md € comme décidé par la Loi de Finances. Cependant, ce maintien ne signifie pas pour autant une absence de changement du montant perçu par le bloc communal localement. La liste suivante peut avoir comme conséquence une variation du montant du FPIC :

- les transferts de compétences impactant le CIF,
- toute modification de la population DGF,
- toute modification du potentiel financier par habitant,
- toute modification de la carte intercommunale au niveau national.

b) Les dotations et participations :

- Les dotations prévisionnelles de l'Etat représentent 13.1 % des recettes réelles de fonctionnement : 7.064 M€, soit – 94.6 k€ par rapport au BP 2018.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de La Cali est composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation.

En 2019, suite à sa refonte (création d'une enveloppe unique regroupant l'ensemble des catégories d'EPCI et introduction de la variable revenu), la dotation d'intercommunalité subit une augmentation de + 10 k€, soit un montant de 2.527 M€.

La dotation de compensation demeure une variable d'ajustement (depuis 2011, cette variable d'ajustement sert à financer la péréquation du bloc communal - dotation de solidarité, dotation de solidarité rurale), et subit en 2019 une diminution de – 105 k€, soit une dotation de compensation 2019 de 4.536 M€. Cette diminution est liée à l'écrêtement appliqué chaque année afin de financer notamment la hausse de la population sur le territoire national et la hausse des coûts liés à l'intercommunalité.

Au moment du bouclage du Budget primitif, l'Etat n'a pas notifié les montants définitifs de DGF.

- La DCRTP qui est devenue variable d'ajustement diminue de – 22 k€ passant de 1.564 M€ à 1.542 M€.
- Les subventions représentent 7.2 % des ressources de fonctionnement. Le produit attendu des subventions de fonctionnement est de 3.84 M€. Les subventions les plus importantes concernent l'activité liée à l'enfance et la jeunesse, avec un montant programmé de 3.2 M€ versés principalement par la CAF. On trouve ensuite les subventions perçues par l'Europe, l'Etat, la Région et le Département (655 k€) qui demeurent stables.

c) Les produits des services et de gestion :

- Les produits liés à l'activité des services (1.714 M€) augmentent par rapport au BP 2018 (+ 8.2 %). Ils regroupent :
 - les recettes des usagers pour les services de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse (crèches, ALSH, espaces jeunes, ludothèque) pour un montant de 996 k€.
 - les recettes relatives aux mises à disposition du personnel entre La Cali et les communes ou autres organismes (Office de tourisme intercommunal, Communes de Saint-Denis de Pile et de Guîtres pour leur compétence accueil périscolaire, etc...), d'un montant de 346 k€, augmentent de près de 120 k€. Cette augmentation est liée notamment à la valorisation du personnel affectés aux missions des budgets annexes « Pépinière d'entreprises », à compter de 2019, et « Centre aquatique », pour le premier trimestre 2019.
 - Les recettes issues de la refacturation des services communs aux CCAS/CIAS (320k€, soit + 49 k€).
 - Les autres recettes regroupent principalement les loyers, dont le montant augmente (de 84 k€ en 2018 à 175 k€ en 2019), avec l'intégration du loyer du siège administratif de La Cali auprès de la DGFIP.

3) LA STRUCTURATION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN 2019

Elles se décomposent en cinq rubriques principales :

- Les charges de personnel
- Les charges à caractère général
- Les autres charges de gestion courante
- Les atténuations de produits
- Les charges financières

CHARGES DE FONCTIONNEMENT - MONTANT en KÖ		2019
Charges à caractère général		6 151
Convention de gestion avec la ville de Libourne		751
Solde charges à caractère général		5 400
Charges de personnel		14 795
Autres charges de gestion courante		17 005
Elus		319
Service d'incendie		1 500
Collecte déchets et traitements		10 426
Subvention fonctionnement aux communes membres		8
CCAS et caisses des écoles		859
Subvention fonctionnement personnes de droit privé		1 464
PETR		220
Subvention au Budget annexe transport		900
Subvention à l'OTI		350
Déficit des budgets annexes de développement économique		141
Cotisations GEMAPI		365
Subvention au Budget annexe Centre Aquatique		440
Solde autres charges de gestion courante		15
Atténuations de produits		11 872
Attribution de compensation versée		10 962
Prélèvement FNGIR		796
Solde atténuations de produits		114
Charges de fonctionnement courant		49 823
Charges exceptionnelles larges		90
Frais financiers divers (chapitre 66 hors intérêts)		5
Charges exceptionnelles (67)		85
Charges de fonctionnement hors intérêts		49 913
Intérêts		249
Charges de fonctionnement		50 162

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget 2019 s'élèvent à 50.2 M€ (contre 48.3 M€ en 2018).

Sans la neutralisation des charges subies et de choix de politiques publiques, les dépenses de fonctionnement progressent de + 3.9 % par rapport au BP 2018.

Après la neutralisation de ces charges (GEMAPI, Eau et assainissement, réforme des rythmes scolaires, évolution de la contribution au SDIS et aux syndicats de collecte et de traitement des déchets, évolution des politiques publiques - transport, habitat, centre aquatique), les dépenses de fonctionnement demeurent stables par rapport aux inscriptions budgétaires 2018.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT - STRUCTURE		2019
Charges à caractère général		12,2%
Charges de personnel		29,5%
Autres charges de gestion courante		34,1%
Atténuations de produits		23,6%
Charges de fonctionnement courant		99,4%
Charges exceptionnelles larges		0,2%
Charges de fonctionnement hors intérêts		99,6%
Intérêts		0,4%
Charges de fonctionnement		100,0%

- a) Les charges de personnel représentent 29.5 % des dépenses de fonctionnement de La Cali.

Le budget prévisionnel de la masse salariale 2018 avait été établi à 13.992 M€ pour une réalisation au final de 13.738 M€.

Sur cette base, les évènements impactant la révision 2019 sont les suivants :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT) : + 105 k€
- Le parcours Professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) : + 50 k€
- L'impact des décisions prises au niveau national (augmentation du SMIC, réforme des rythmes scolaires) : + 165 k€
- L'impact des recrutements 2018 et ceux validés en 2019, les transferts aux budgets annexes : + 750 k€

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le montant global prévisionnel de la masse salariale pour 2019 est de 14.8 M€

L'effectif global de La Cali au 01/01/2019 est de 310 ETP.

- b) Les charges à caractère général

Ces dépenses s'établissent en 2019 à 6.15 M€ (contre 5.8 M€ au BP 2018) et représentent 12.2 % des dépenses de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe principalement :

- Les refacturations des communes pour la gestion des compétences petite enfance-enfance-jeunesse-sport-économie pour 1.863 M€ (contre 1.772 M€ au BP 2018, soit + 91 k€ et une hausse de 5.1 %) ;
- Les contrats de prestation de service, de maintenance et d'entretien du patrimoine pour 956 k€ (contre 1.03 M€ en 2018, soit – 74 k€ et une baisse de 7.7 %) ;
- Les études pour 759 k€, contre 472 k€ en 2018 (414 k€ pour l'habitat, 216 k€ pour le développement durable et le transfert de la compétence eau et assainissement, 74 k€ pour l'économie, 39 k€ pour le patrimoine, 10 k€ pour le tourisme) ;
- Les activités et le transport pour les structures petite enfance-enfance-jeunesse : 570 k€, contre 580 k€ en 2018 ;
- Les cotisations qui demeurent stables, pour 450 k€ ;
- Les achats de fournitures et petits équipements pour 315 k€, contre 310 k€ en 2018 ;
- La maîtrise des dépenses d'énergie (fluides, téléphonie, carburant) pour 290 k€, contre 305 k€ en 2018 ;
- Les assurances, honoraires et annonces pour 207 k€, contre 142 k€ en 2018 ;
Les locations mobilières et immobilières pour 197 k€, contre 194 k€ en 2018 ;

c) Les autres charges de gestion courante (17 M€), soit 34.1 % des dépenses de fonctionnement :

Au titre des contributions obligatoires, il convient de noter que la participation :

- au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élèvera à 1.5 M€ (1.356 M€ en 2018 soit + 144 k€ correspondant à une augmentation de + 10.6 %) ;
- au Smicval et Semoctom, s'élève à 10.426 M€ (10.153 M€ en 2018 soit + 273 k€) ;

Au sein de ce chapitre, les subventions aux organismes de droit privé représentent pour le budget principal un total de 1.460 M€ (1.386 M€ inscrits en 2018, soit une hausse de 5.3 %) :

	SUBVENTIONS 2018	SUBVENTIONS 2019
PETITE ENFANCE-ENFANCE JEUNESSE	1 107 260 €	1 105 400 €
POLITIQUE DE LA VILLE	129 176 €	160 800 €
CULTURE ET SPORT	62 750 €	83 250 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	30 750 €	29 250 €
DEVELOPPEMENT DURABLE	0 €	15 000 €
TOURISME	10 000 €	20 000 €
LOGEMENT	43 255 €	47 000 €
DIRECTION GENERALE	3 000 €	0 €
TOTAL	1 386 191 €	1 460 700 €

Au titre des activités suivies dans un budget annexe, le budget principal est amené à contribuer à l'équilibre de ces activités au moyen d'une subvention de fonctionnement. Les subventions versées en 2019 aux budgets annexes représentent néanmoins une charge pour le budget principal de 1.481 M€, montant en nette augmentation par rapport à 2018 (826 M€) du fait des évolutions des services et au regard du besoin réel d'exploitation.

La répartition de ces subventions par budget est la suivante :

- Budget annexe transport (900 k€ contre 711 k€ en 2018) soit + 189 k€, lié à la mise en œuvre du nouveau Schéma Directeur des Transports, à compter de septembre 2019 ;
- Budget annexe Centre aquatique (440 k€ contre 20 k€ en 2018), soit + 420 k€, lié au fonctionnement du centre aquatique qui ouvrira en début d'année 2020 ;
- Budget annexe Pépinière d'entreprises (99 k€ contre 66 k€ en 2018), soit + 33 k€, suite à l'intégration de la refacturation par le budget principal des frais de personnel mis à disposition de ce budget annexe ;
- Budget annexe ZAE d'Eygreateau (42 k€ contre 29 k€ en 2018) ;

La subvention d'équilibre versée au budget du CIAS évolue de 790 k€ en 2018 à 840 k€ en 2019 ; celle versée à l'Office de Tourisme intercommunal, géré en EPIC, passe de 450 k€ à 350 k€.

- d) Les atténuations de produits (12 M€) représentent 23.6 % des dépenses de fonctionnement

Elles regroupent notamment :

- les dépenses de redistribution directes aux communes (attributions de compensation), qui tiennent compte notamment de la mutualisation des services. Ces dépenses représentent en 2019 un montant de 10.962 M€, contre 11.318 M€ au BP 2018.
- La taxe de séjour reversée intégralement à l'Office de Tourisme intercommunal pour un montant de 114 k€ (contre 110 k€ au BP 2018).

- e) Les charges financières

Les charges financières sont composées des intérêts de la dette pour un montant de 249 k€ en baisse de 16 k€ par rapport au BP 2018.

La Cali compte sur son budget général 20 emprunts répartis auprès de 7 établissements bancaires. Le capital restant dû au 01/01/2019 est de 9.2 M€ et le taux moyen s'élève à 2.49%.

4) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA CALI

Le montant annuel des dépenses réelles d'investissement, intégrant la subvention d'équipement pour le budget annexe Centre Aquatique (hors remboursement d'emprunt) s'élève à 16.969 M€ (contre 19.295 M€ en 2018).

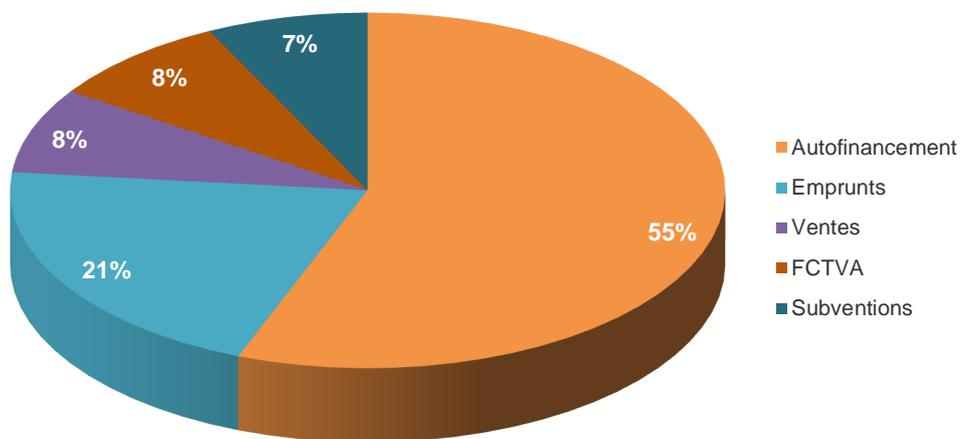
Le financement de ces investissements est assuré par :

- Les amortissements : 1.55 M€
- Le virement de la section de fonctionnement : 3.9 M€
- L'affectation des résultats antérieurs : 5.3 M€
- Les subventions et dotations : 3 M€
- Le produit des cessions : 1.5 M€
- L'emprunt : 4 M€

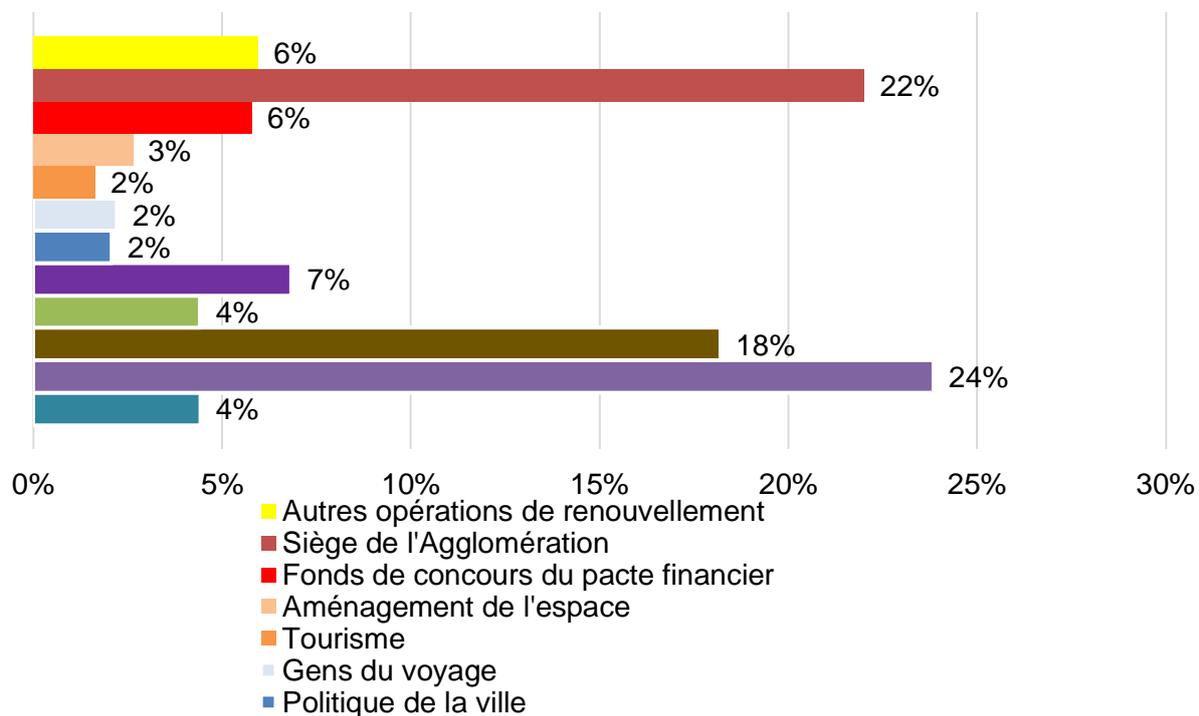
LES RESSOURCES	19 488
RESSOURCES PROPRES	15 488
AUTOFINANCEMENT SUR L'EXERCICE	5 479
Amortissements des biens	1 520
Virement à la section d'Investissement	3 959
AFFECTATION DES RESULTATS ANTERIEURS	5 300
RESSOURCES PROPRES D'ORIGINE EXTERNE	3 009
Subventions	1 409
FCTVA	1 600
PRODUITS DES CESSIONS	1 500
OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION*	200
EMPRUNTS	4 000
LES DEPENSES	19 488
LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	16 969
Subvention d'équilibre Centre aquatique	750
Economie	4 045
Petite enfance, enfance, jeunesse	3 088
Urbanisme Habitat et environnement	749
Travaux réhabilitation et accessibilité	1 159
Politique de la ville	353
Gens du voyage	376
Tourisme	277
Aménagement de l'espace	446
Fonds de concours du pacte financier	981
Siège de l'Agglomération	3 735
Autres opérations de renouvellement	1 010
DEFICITS N-1	915
DEPENSES IMPREVUES	494
TRAVAUX EN REGIE ET AUTRES OPERATIONS D'ORDRE	70
OPERATIONS A L'INTERIEUR DE LA SECTION*	200
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	840

* avances marchés publics et opérations patrimoniales

Financement de l'investissement



Les opérations d'Equipement



La répartition des crédits par politique publique inscrits pour 2019 vise à décliner pour les principaux secteurs d'intervention de La Cali, les moyens qui leur sont alloués en dépenses réelles :

- a) Le Sport :
 - La participation au financement du « Centre Aquatique » (budget annexe) par une subvention d'équipement d'un montant de 750 k€ ;

- b) Le développement économique :
 - Le projet d'un atelier relais à Coutras (69 k€) ;
 - L'aménagement de la zone d'activités des Dagueys (755 k€) ;
 - Les mesures compensatoires pour la zone d'activité des Dagueys (647 k€) ;
 - Les réserves foncières (1.5 M€) ;
 - Le soutien aux acteurs économiques (aides pour accompagner l'implantation ou le développement d'entreprises et le développement de l'aérodrome des Artigues de Lussac) (600 k€) ;
 - Des travaux d'aménagement sur les différentes zones d'activité communautaires (261 k€) ;

- c) La petite enfance, l'enfance et la jeunesse :
 - La construction de l'ALSH et de l'Ecole de musique d'Izon (2.8 M€) ;
 - Le projet de délocalisation des structures petite enfance de Libourne (crèche, halte-garderie, Ram) (101 k€) ;

- d) L'urbanisme, l'habitat et l'environnement :
 - Révision/modification des documents de planification urbaine (237 k€) ;
 - Les aides à l'amélioration de l'habitat privé (270 k€), les études sur les centres anciens (50 k€), les aides à la production de logements locatifs sociaux (150 k€) ;
 - Le projet de l'observatoire de l'abeille (30 k€) ;

- e) Le patrimoine :
 - Les travaux de réhabilitation et d'accessibilité du patrimoine communautaire (1.159 M€) ;
 - L'achat du siège administratif de La Cali (3.7 M€) ;

- f) La politique de la ville
 - Le projet de Maison de l'entreprise et de l'emploi (242 k€) ;

- g) L'accueil des gens du voyage
 - Création d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage (120 k€) ;
 - L'aire de grand passage (120 k€) ;
 - Programme annuel de travaux et d'amélioration des aires d'accueil (80 k€) ;

- h) Le tourisme
 - Le projet de vélo-route (165 k€) ;
 - Les actions en matière de tourisme fluvial (ponton de Vayres) (100 k€) ;

- i) L'aménagement de l'espace
 - Le projet de Gironde Haut Méga (100 k€/ an sur 18 ans) ;
 - La ligne Libourne-Bergerac-Sarlat (170 k€ en 2019) ;

- Le Pôle d'échange multimodal à Libourne (115 k€ en 2019) ;
- j) Les fonds de concours du pacte financier (une enveloppe de 860 k€ en 2019)
- k) Les autres opérations de renouvellement (pour un montant de 941 k€) qui regroupent les dépenses liées à l'entretien courant du patrimoine communautaire et à ses équipements.

II ÈVUE D'ENSEMBLE DES BUDGETS ANNEXES

1) BUDGET ANNEXE TRANSPORT

- “ Résultat de la section de fonctionnement : + 319 697.15 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 41 386.25 ”
- “ Résultat cumulé : + 361 083.40 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : + 106 981.17 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 398 515.36 ”
- “ Résultat cumulé : + 505 496.53 ”

Affectation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement : + 361 083.40 ” (article R002)
- “ Report de l'excédent d'investissement : + 505 496.53 ” (article R001)

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2019
.011	Charges à caractère général	5 246 000,00 €
.012	Charges de personnel	231 009,00 €
.014	Atténuation de produits	5 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	16 200,00 €
67	Charges exceptionnelles	434 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	200 000,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	401 291,00 €
.042	Amortissement	109 200,00 €
		6 642 700,00 €

BUDGET ANNEXE TRANSPORT - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2019
.020	Dépenses imprévues	94 357,00 €
20	Immobilisations incorporelles	6 423,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 502 220,00 €
		1 603 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2019
70	Produits des services	598 265,00 €
73	Produits issus de la fiscalité	3 000 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	2 680 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	3 351,60 €
.002	Excédent reporté	361 083,40 €
		6 642 700,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2019
10	FCTVA	187 012,47 €
16	Emprunts et dettes assimilés	400 000,00 €
.021	Virement de la section d'investissement	401 291,00 €
.040	Amortissement	109 200,00 €
.001	Excédent reporté	505 496,53 €
		1 603 000,00 €

Ce budget annexe comprend le réseau urbain et non-urbain et les lignes scolaires. Il intègre en 2019 les nouveaux contrats de concession de transport urbain et de marchés publics de transport scolaire (à compter du 1^{er} septembre 2019). Cette nouvelle offre de services permet d'assurer une meilleure desserte du territoire, au plus près des besoins des habitants :

- “ **6.6 Mode dépenses de fonctionnement** (contre 5.4 M” en 2018) :
 - Le réseau scolaire actuel sur 8 mois (877 k”) et le nouveau sur 4 mois (700 k”) ;
 - Les lignes urbaines et non-urbaines actuelles sur 8 mois (2.28 M”) et les nouvelles sur 4 mois (1.55 M”) ;

- Les charges de personnel du service transport sont directement affectées sur ce budget (231 k") ;
- Les dépenses générales de fonctionnement (281 k") qui comprennent principalement :
 - ✓ le plan de communication du lancement des nouveaux réseaux (100 k"),
 - ✓ la finalisation des études relative au Schéma Directeur des transports (84 k"),
 - ✓ l'entretien des abris-voyageurs (36 k")
 - ✓ la participation de la Cali aux études en cours pour la réalisation d'un pôle d'Échanges Multimodal à Libourne (15 k").

Les recettes de fonctionnement sont composées par :

- Le versement transport (3 M")
- La participation de la Région (anciennement du Département) suite au transfert de compétence (1,780 M")
- La participation familiale pour le transport scolaire (356 k")
- L'intéressement sur les abris-voyageurs (110 k")
- Une subvention d'équilibre du budget général (900 k")

“ **1.6 M€ de dépenses d'investissement** (contre 986 k" en 2018) :

- Dont les travaux nécessaires à la mise en accessibilité des points d'arrêts avec une dotation de 700 k" en 2019 ;
- La nouvelle concession relative au mobilier urbain . à terme 210 abris-voyageurs sur le territoire de La Cali - (450 k" inscrits en 2019) ;
- Des outils d'exploitation (acquisition de cellules de comptage et vidéo-surveillance pour 145 k").
- L'équipement des nouveaux véhicules de transport scolaire (150 k")

Un emprunt en 2019 sera nécessaire pour les opérations d'investissement programmées (400 k").

2) BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE

- “ Résultat de la section de fonctionnement : + 2 425.50 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : 0 ”
- “ Résultat cumulé : + 2 425.50 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : + 936 503.28 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : 0 ”
- “ Résultat cumulé : + 936 503.28 ”

Affectation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 2 425.50 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 936 503.28 ”

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2019
.011	Charges à caractère général	138 468,50 €
.012	Charges de personnel	179 899,00 €
65	Autres charges de gestion courante	100,00 €
66	Charges financières	100 000,00 €
.022	Dépenses imprévues	5 958,50 €
.042	Amortissement	18 000,00 €
		442 426,00 €

BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2019
.10	Dotations et fonds Divers	
16	Emprunts et dettes assimilés	250 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	381 529,00 €
23	Immobilisations en cours	23 349 471,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
		24 481 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2019
74	Subventions d'exploitation	440 000,50 €
.002	Excédent reporté	2 425,50 €
		442 426,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2019
10	FCTVA	3 834 657,72 €
13	Subventions	4 191 839,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	15 000 000,00 €
.040	Amortissement	18 000,00 €
.041	Opérations patrimoniales	500 000,00 €
.001	Excédent reporté	936 503,28 €
		24 481 000,00 €

 Conformément à l'autorisation de programme votée, le budget annexe prévoit pour 2019 l'inscription de près de 24 M€ de dépenses d'équipement qui permettent à La Cali de finaliser la construction du Centre aquatique, équipement sportif et de loisirs, à vocation économique et touristique.

Cette opération d'investissement sera financée comme suit au titre de l'année 2019 :

- Des ressources propres (autofinancement, subventions et FCTVA) : **9 M€**
- Un besoin de financement de l'ordre de **15 M€** est nécessaire d'ici la fin de l'opération.

Plan de financement 2016-2021 du Centre Aquatique :

En M€	2016-2021	
Dépenses	35.75	
Subventions	6.1	17 %
FCTVA	4.85	14 %
Emprunt	15	42 %
Autofinancement	9.8	27 %

Le budget de fonctionnement 2019 s'élève à 442 k€ :

Pour son premier exercice (création du budget au 1^{er} novembre 2018), le budget annexe « Centre Aquatique » porte en section de fonctionnement les premières dépenses nécessaires à l'ouverture de la structure (mise en eau des bassins, équipements, produits d'entretien, assurances, plan de communication...).

Il est prévu 180 k€ pour les charges de personnel : le personnel de ce service est en effet directement affecté sur ce budget (2 ETP et des crédits supplémentaires pour les recrutements à venir).

Pour régler les 1^{ères} annuités d'emprunt pour le financement de cet équipement, 100 k€ sont inscrits au chapitre 66 « charges financières ».

L'équilibre budgétaire de ce budget 2019 nécessite une subvention du Budget général à hauteur de **440 k€ en fonctionnement**. Cette inscription trouve son équivalence au budget général de La Cali.

3) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE FRAPPE

- “ Résultat de la section de fonctionnement : - 0.87 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 1 198.52 ”
- “ Résultat cumulé : + 1 197.65 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : + 42 085.02 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : + 6 918.06 ”
- “ Résultat cumulé : + 49 003.08 ”

Affectation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 1 197.65 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 49 003.08 ”

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2019
.011	Charges à caractère général	1 040 002,35 €
65	Autres charges de gestion courante	1 197,65 €
		1 041 200,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE FRAPPE - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2019
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 997,65 €
.040	Variation des stocks	1 040 002,35 €
		1 043 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2019
.042	Variation des stocks	1 040 002,35 €
.002	Excédent reporté	1 197,65 €
		1 041 200,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2019
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 997,65 €
1641	Emprunt	990 999,27 €
.001	Excédent reporté	49 003,08 €
		1 043 000,00 €

 Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et par une participation du budget général.

Le budget 2019 se relève à **1 041 k€ en fonctionnement et à 1 043 k€ en investissement** ; il prévoit 1 M€ de travaux pour l'extension de la Zone d'activités de Frappe, financés par l'emprunt.

4) BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES D'EYGRETEAU

- " Résultat de la section de fonctionnement : 0 "
- " Résultat de l'exercice antérieur : 0 "
- " Résultat cumulé : 0 "

- " Résultat de la section d'investissement : + 0.08 "
- " Résultat de l'exercice antérieur : - 0.08 "
- " Résultat cumulé : 0 "

Affectation des résultats comme suit :

- " Report de l'excédent ou déficit de fonctionnement : 0 "
- " Report de l'excédent ou déficit d'investissement : 0 "

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2019
66	Charges financières	25 231,82 €
.042	Variation des stocks	129 235,18 €
		154 467,00 €

BUDGET ANNEXE ZAE EYGRETEAU - SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES		
Chapitre	libellé	BP 2019
1641	Emprunt	270 000,00 €
		270 000,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2019
70	Produits des services	112 875,00 €
77	Subvention BP	41 592,00 €
		154 467,00 €

LES RECETTES		
Chapitre	libellé	BP 2019
.040	Variation des stocks	129 235,18 €
16876	Avance BP	140 764,82 €
		270 000,00 €

 Ce budget d'aménagement de zone d'activités économiques est un budget géré en comptabilité de stocks, hors taxes. Les dépenses sont financées par les ventes de terrains, par des emprunts et par une participation du budget général.

Le budget 2019 se relève **154 k€ en fonctionnement et à 270 k€ en investissement** :

- " **Une nouvelle vente est inscrite en recettes de fonctionnement** pour un montant de 135 k" TTC ; 5 cessions ont déjà été réalisées sur les 25 lots que compte cette zone d'activités.
- " L'équilibre budgétaire de ce budget 2019 nécessite une subvention du Budget général à hauteur de **42 k€ en fonctionnement** (contre 29 k" au budget 2018) et de **141 k€ en investissement** (contre 253 k" au budget 2018) pour le remboursement de l'annuité de l'emprunt, dont l'extinction est fixé en 2022. L'encours de la dette au 01/01/2019 se relève à 1 M" .

5) BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES

- “ Résultat de la section de fonctionnement : 2 375.21 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : 18 156.13 ”
- “ Résultat cumulé : 20 531.34 ”

- “ Résultat de la section d'investissement : 9 632.76 ”
- “ Résultat de l'exercice antérieur : 1 042.80 ”
- “ Résultat cumulé : 10 675.56 ”

Affectation des résultats comme suit :

- “ Report de l'excédent de fonctionnement (article R002) : + 17 499.75 ”
- “ Excédent capitalisé en couverture du besoin de financement (article R1068) : + 3 031.59 ”
- “ Report de l'excédent d'investissement (article R001) : + 10 675.56 ”

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses		
Chapitre	libellé	BP 2019
.011	Charges à caractère général	68 670,00 €
.012	Charges de personnel	55 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	500,00 €
.023	Virement à la section d'investissement	51 180,00 €
.042	Amortissement	5 000,00 €
		181 850,00 €

BUDGET ANNEXE PEPINIERE D'ENTREPRISES - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses		
Chapitre	libellé	BP 2019
.16	Dépôts et cautionnements reçus	502,85 €
21	Immobilisations corporelles	67 645,48 €
23	Immobilisations en cours	2 241,67 €
		70 390,00 €

Les recettes		
Chapitre	libellé	BP 2019
70	Produits des services	22 100,25 €
75	Autres produits de gestion courante	142 250,00 €
.002	Excédent reporté	17 499,75 €
		181 850,00 €

Les recettes		
Chapitre	libellé	BP 2019
1068	Dotation	3 031,59 €
.16	Dépôts et cautionnements reçus	502,85 €
.021	Virement de la section d'investissement	51 180,00 €
.040	Amortissement	5 000,00 €
.001	Excédent reporté	10 675,56 €
		70 390,00 €

Le budget 2019 s'élève à 181 k€ en fonctionnement et à 70 k€ en investissement :

A compter du budget 2019, 2 postes, issus du budget général et affectés aux missions de la Pépinière, sont valorisés au chapitre 012 à hauteur de 55 k€.

Le financement des **dépenses de fonctionnement** de la Pépinière d'entreprises provient à 36 % des loyers et des prestations de services facturées aux entreprises résidentes pour 65 k€ et à 54 % par **une subvention d'équilibre du Budget général d'un montant de 99 k€** (contre 66 k€ au budget 2018).

En investissement, 66 k" sont dégagés pour des travaux de aménagement intérieurs et extérieurs des locaux de la Pépinière.